

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 novembre 2016
Rapporteur :
Madame Valérie GACOGNE**

N° 5

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 17/11/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/11/2016
(accusé de réception du 16/11/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Décision modificative n°2

Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.

La décision modificative qui vous est présentée, a pour objet :

- L'utilisation des lignes provisions pour dépenses imprévues;
- L'inscription de dépenses supplémentaires par modification de chapitres.

I/ L'utilisation de la ligne provisions pour dépenses imprévues

La ligne 020.022. « provisions pour dépenses imprévues » permet de financer :

020.6718.111	Frais de sinistres non couverts par la franchise	10 000,00 €
110.6282.119	Dispositif de sécurité au centre ville (période estivale)	41 700,00 €
12.6042.520	Destructions de nids de frelons asiatiques	30 000,00 €
823.6574.420	Subvention / entretien du bois de Kerlaeron	200,00 €
	Total	81 900,00 €

II/ L'inscription de dépenses supplémentaires par modifications de chapitres

Sur le budget principal :

823.2312.14012.420	Installation passerelle / bois d'amour (initialement prévue en matériel espaces verts)	10 000,00 €
322.60632.840	Achat matériel pour projets PEL (ateliers arts	2 500,00 €

	plastiques) (financé par les subventions PEL)	
311.6238.820	Charges patronales des intervenants du conservatoire (financées par les crédits communication CMAD)	4 000,00 €
020.651.130	Mise à jour logiciel de gestion de la photothèque (financée par le crédit communication)	700,00 €
321.64131.210	Rémunérations Conférenciers et commissaires d'exposition / musée (financées par les honoraires musée)	10 847,00 €
253.2158.67003	Achat matériel athlétisme mutualisé avec le collège Max Jacob 1 ^{ère} programmation CUCS (conseil municipal du 31/03/2016, 2 000 € financement Etat)	8 000,00 €
414.6228.711	Prestations sports dans les quartiers : 1 ^{ère} programmation CUCS (conseil municipal du 31/03/2016 , 2 000 € financement Etat)	6 000,00 €
422.20421.90007	Subvention MPT Ergué-Armel / acquisition d'un fourgon (projet ludomobile) (conseil municipal du 26/09/2016, financée par les subventions de fonctionnement socio-éducatives)	10 000, 00 €
023.6714.010	Attribution prix / fête de la musique (conseil municipal du 30/06/2016, financé par les crédits communication)	70,00 €
026.2158.71014.113	Achat souffleur à dos / service funéraire (coût : 570 €, financée par les crédits de fonctionnement)	150,00 €

Sur le budget parkings en ouvrage

673.510	Annulations de titres sur exercices antérieurs (financées par le compte 62871, remboursement de frais au budget principal)	1 500,00 €
2315.65020.510	Travaux d'éclairage / parking Théâtre de Cornouaille (financés par le sur-équilibre de la section d'investissement)	32 162,02 €

A noter également, les inscriptions nécessaires aux écritures d'ordres patrimoniales :

- Dotations aux amortissements et reprise sur frais d'études et d'insertion :

Budget principal	Chapitre 041	699 804,77 €
Budget principal	Chapitres 040 et 042	7 000,00 €
Budget locations et camping	Chapitre 040 et 042	4 500,00 €

- Solde du compte 238 avances sur commandes d'immobilisations » pour les travaux d'accessibilités handicapés au vu des pièces justificatives de l'exécution des dépenses.

R238.84016 (chapitre 041)	Solde du compte 238/ avances travaux accessibilités handicapés	1 500 000,00 €
------------------------------	--	----------------

D2313.84016 (chapitre 041)	Justifications des dépenses suite aux avances versées	1 500 000,00 €
-------------------------------	--	----------------

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier les montants votés par chapitre au budget primitif 2016, comme ci-après annexé.